

**CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'OUVERTURE
D'UNE CARRIERE DE TUF VOLCANIQUES DENOMMEE
« CARRIERE DE MON REPOS » COMMUNE DE SAINT-PIERRE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 181-10-1 – III 1° du code de l'environnement qui stipule que *dans un délai de quinze jours à compter du début de la consultation, le commissaire-enquêteur ou la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture avec la participation du pétitionnaire*, la première des deux réunions prévues par cet article a été fixée au 18 septembre 2025 de 17 h à 19 h en salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Pierre.

Etaient présents :

- ◆ Pour le pétitionnaire : M. Cyril LEBOIS, directeur activités granulats
M. Alexandre TULEWEIT, responsable foncier et ICPE
- ◆ Mairie de Saint-Pierre: Mme Suzie FOLIO et M. Reyhan FESSARD, service urbanisme
- ◆ Commissaires enquêteurs: M. Janil VITRY, président de la commission d'enquête
Mrs Noël PASSEGUE et Philippe GARCIA, membres
- ◆ Public: une personne.

. Déroulement de la réunion

1°) Le président ouvre la réunion à 17h et présente les modalités de la consultation publique découlant de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte et du décret 2024-742 du 6 juillet 2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement.

Il rappelle que l'un des principaux objectifs est de permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision via des outils numériques, notamment le registre dématérialisé qui permet d'accéder à toutes les informations (consultation du dossier, dates d'ouverture et de clôture de la consultation publique, des permanences, des réunions publiques, dépôt d'observations, visualisation de l'ensemble des contributions etc).

Le dossier papier est également consultable au siège de l'enquête (mairie de Saint-Pierre) où un registre pour recueil des observations est mis à disposition du public.

Le président présente trois documents intitulés « phase amont », « phase consultation » « phase après consultation », relatifs au déroulement de la consultation publique - 5 septembre au 5 décembre 2025 - et précise que les avis des instances dont la consultation est obligatoire, les réponses du pétitionnaire, les échanges entre la commission d'enquête et le maître d'ouvrage seront intégrés au registre dématérialisé.

2°) Intervention de M. TULEWEIT

Le représentant de TERALTA présente l'entreprise qui appartient au groupe français AUDEMARD (13 sites répartis sur l'ensemble de l'île).

. Sur Le projet :

L'ambition affirmée pour l'île de la Réunion est d'industrialiser un process de fabrication de ciment bas carbone en réduisant les importations. Le site d'extraction des tufs volcaniques est répertorié au Schéma Départemental des Carrières (DSC) et classé comme un gisement d'intérêt stratégique dans le futur Schéma Régional des Carrières (SRC).

Les thèmes suivants ont été abordés :

- *Production* : entre 50 000 T/an et 80 000 T/an
- *Durée d'exploitation* : 20 ans
- *Activités diverses sur le site* : activité de négoce et d'accueil de matériaux inertes extérieurs ; précisions apportées par M. LEBOIS sur le contrôle strict de ces matériaux avant acceptation sur site et sur l'objectif de valorisation et/ou de recyclage
- *Trafic routier* : limitation des impacts, création d'une voie adaptée, rotation de 14 camions/jour. Le scénario retenu sur les 4 étudiés est le moins impactant.
- *Prise en compte des enjeux environnementaux* : compensation des zones humides, remise en état à vocation agricole, prise en compte du zonage PPRN inondation et des enjeux afférents.
- *Topographie* : Différence entre la pente actuelle sur site (5 à 6%) et après réaménagement. L'objectif est de parvenir à des pentes douces de l'ordre de 3 à 4% pour une exploitation facile et mécanisable des terres agricoles.
- *Gisement de tufs de pouzzolane* : les sondages confirment l'épaisseur du gisement. Il est précisé qu'une exploitation similaire a été réalisée à proximité, durant plusieurs décennies par un concurrent.
- *Remise en état* : au terme de l'exploitation, le terrain retrouvera sa vocation agricole.

NB: les thèmes retenus résultent soit du choix du pétitionnaire dans sa présentation soit des questions posées par les autres intervenants.

3°) Echanges divers entre les représentants de TERALTA, les membres de la commission, les personnes du service de l'urbanisme et le public

. Remarque des représentants de l'urbanisme

Le conseil municipal devrait émettre un avis ainsi que la CIVIS. Il n'y a pas de délai, ni d'obligation. Le responsable du service urbanisme examinera le dossier complété.

Le président souligne que les réponses aux demandes et questionnements seront portées au registre dématérialisé aux fins d'information.

. Remarque du public

Pas d'associations de défense de l'environnement présentes, ni d'observations de leur part, ce qui est souvent le cas dans ce type de projet.

. Remarque

La consultation vient juste de commencer et il est prévu une autre réunion publique. L'absence du public tient aussi à la situation du site.

. Consultation du registre dématérialisé

Un membre de la commission fait un récapitulatif de la consultation des documents sur le site PREAMBULE +: 525 consultations, 242 visiteurs ont procédé à un téléchargement d'un ou plusieurs documents, l'étude d'impact n'ayant été téléchargée que 23 fois alors qu'il s'agit d'une pièce très importante du dossier. 2 observations portées au registre.

. Information du public

M. TULEWEIT souligne que 3 panneaux réglementaires de couleur verte ont été implantés sur le site. Un constat d'huissier a été fait pour l'affichage, y compris en mairie. Il sera transmis au président de la commission.

Les parutions dans la presse ont été faites dans les délais réglementaires.

. L'information est jugée satisfaisante.

. M. GARCIA s'est adressé à la personne présente ayant manifesté un intérêt certain pour les projets environnementaux à la Réunion, en lui conseillant de consulter le site « notre-territoire.com » qui informe sur les enquêtes publiques en cours.

La séance a été levée à 19 heures.

La commission d'enquête